

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 19 – Jeudi 21 mai 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 mai 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative du sport pour la période 2026-2030:

- M. Jacky Borruat;
- M. Loris Braun;
- M. René Cerf;
- M. Raphaël Chalverat;
- M. René Heiniger;
- M^{me} Sandra Henz;
- M. Guillaume Lachat;
- M^{me} Stéphanie Mertenat Eicher;
- M^{me} Carole Pape;
- M^{me} Sophie Roy.
- M^{me} Elise Unternaehrer.

La présidence de la commission est confiée à M. Raphaël Chalverat.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office des sports.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

- M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au commandant de la Police cantonale;
 - M^{me} Joanna Chena-Basanta, secrétaire syndicale au SSP-Jura, représentante de la Coordination des syndicats;
 - M. Christophe Girardin, secrétaire du Syndicat des enseignants jurassiens, représentant de la Coordination des syndicats;
 - M^{me} Fabienne Turberg, déléguée SYNA représentante de la Coordination des syndicats.
- b) Membres suppléants de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2026-2030:
- M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe de service adjointe au Service des contributions;
 - M^{me} Marion Houmard, responsable RH au Service de la formation postobligatoire;
 - M. Guillaume Savary, responsable de secteur au Service de l'action sociale;
 - M^{me} Sophie Frund, laborantine, représentante de la Coordination des syndicats;
 - M. Samuel Rohrbach, directeur d'école, représentant de la Coordination des syndicats.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Sophie Beyermann.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 mai 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

- a) Membres titulaires de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2026-2030:
- M^{me} Sophie Beyermann, cheffe du Service des ressources humaines;
 - M. David Cuenat, juge au Tribunal de première instance;

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 mai 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la Chambre des notaires pour la période 2026-2030:

- M^e Carole Filippini, Saignelégier;
- M^e Melissa Metafuni, Porrentruy;
- M^e Manuel Piquerez, Porrentruy;
- M^e Emanuel Roschi, Delémont;
- M^e Carole Zuber, Delémont.

La présidence de la Chambre des notaires est confiée à M^e Manuel Piquerez.

La période de fonction expire le 31 décembre 2030.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'économie et de la santé

Arrêté

fixant le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2026

Le Département de l'économie et de la santé, vu l'article 36, alinéa 2, de la loi du 1^{er} juillet 1996 sur les épizooties (LFE)¹⁾,

vu l'article 76, alinéa 1, de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux²⁾,

vu la prise de position du comité de la Caisse des épizooties du 22 avril 2026,

arrête:

Article premier Le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2026 est fixé à 90% de la valeur d'estimation officielle.

Art. 2 Le produit de la vente est compris dans le montant versé.

Art. 3 L'indemnité n'est pas versée ou est réduite dans les cas prévus par l'article 34 LFE.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2026.

² Il est communiqué: au Service de la consommation et des affaires vétérinaires; à la Caisse des épizooties; à la Trésorerie générale; au Contrôle des finances; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 22 avril 2026.

Le ministre de l'économie et de la santé:
Stéphane Theurillat.

1) RS 916.40
2) RSJU 916.51

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Montant des cotisations à la caisse des épizooties pour l'année 2026

Depuis l'année 2015, les cotisations à la caisse des épizooties sont facturées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et non plus encaissées par le préposé agricole. La cotisation comprend une taxe de base plus un montant calculé d'après le nombre de têtes (effectif moyen annuel) et un coefficient UGB. Les données de recensement utilisées pour la facturation sont extraites de la banque de données Acorda. Les unités d'élevage ou les personnes qui détiennent des animaux pour lesquels une cotisation est obligatoire et qui ne seraient pas encore répertoriées, doivent s'annoncer sans délai au Service de l'économie rurale, à Courtemelon.

Espèces concernées:

Equins (yc. mulets et poneys), vaches (laitières, allaitantes, taries, autres vaches), autres bovins (yc. bisons), porcs (yc. porcs laineux et mini-pigs), moutons, chèvres (yc. chèvres naines), lapins, volaille domestique, camélidés (lamas, alpagas), gibier à onglons (daims, cerfs)

Ainsi, lors de sa séance du 22 avril 2026 et conformément aux articles 68 et 72 de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épi-

zooties et l'élimination des sous-produits animaux (RSJU 916.51), le comité de gestion de la caisse des épizooties a arrêté le montant des cotisations 2026 comme suit:

Exploitations PER et Hobby

Taxe de base: CHF 20.–

Montant par UGB: CHF 10.–

Frais administratifs: CHF 10.–

Abeilles

Taxe de base: CHF 20.–

Montant par colonie: CHF 4.–

Frais administratifs: CHF 10.–

Poissons: CHF 5.50/kg

Depuis 2020, les exploitations de moins de 0,5 UGB ne sont pas soumises à la taxe.

Nous rappelons que chaque propriétaire des espèces concernées, en vertu de l'article 71 alinéa 1 de l'ordonnance cantonale sur les épizooties, a l'obligation de verser des cotisations annuelles à la caisse des épizooties.

Delémont, le 22 avril 2026.

Au nom de la caisse des épizooties:

Lionel Bertholet, président de la caisse des épizooties.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Communes: Develier et La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Mémorial 100^e anniversaire Develier – Les Rangiers**

Tronçon: **De la sortie de Develier direction Les Rangiers au Col des Rangiers**

Durée: **Du samedi 23 mai 2026 à 8h00 au dimanche 24 mai 2026 à 21h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région Delémont (tél. 032 420 60 14)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 8 mai 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247

Commune: Porrentruy

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Brocante de Porrentruy**

Tronçon: **Rue Joseph-Trouillat, jusqu'à l'intersection avec la rue des Malvoisins**

Durée: **Le lundi 25 mai 2026 de 6h00 à 18h00**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie
(tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 13 avril 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Commune: Administration communale de Pleigne,
Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne
Lieu: 2807 Pleigne

Procédure d'approbation d'un projet d'installations électriques

Pour:

S-2627957.1 / Station transformatrice Dos le Môtie

- Nouvelle construction d'une station préfabriquée sur la parcelle N° 279 en remplacement de la ST existante (S-0092315)

Coordonnées: 2589124 / 1250857

L-0226314.2 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Les Clos et Dos le Môtie

- Déplacement du câble existant dans la nouvelle ST sur parcelle 279

L-0132919.4 / Ligne souterraine 16 kV entre la station
Dos le Môtie et le buffet MT L'Essert Prenat

- Déplacement du câble existant dans la nouvelle ST sur parcelle 279

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 21 mai au 19 juin 2026 dans la commune de Pleigne ou peut être téléchargé électroniquement:



<https://esti-consultation.ch/pub/7183/cde0bfed46>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);

d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);

e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Office de l'environnement

Prélèvement d'eau de surface

Requérant: Geo-Energie Jura SA, c/o Imprimerie Cattin Sàrl, Rue dos chez Mérat 40, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Objet: concession d'eau d'usage afin de réaliser la stimulation hydraulique pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne.

Cours d'eau concerné:

Le ruisseau du Tabeillon à Glovelier.

Cadastre: Glovelier, Parcelle 4211. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, zone agricole ZA.

Projet: Concession pour un prélèvement de 20 l/s d'eau superficielle dans le ruisseau du Tabeillon. Débit résiduel de 75 l/s dans le ruisseau du Tabeillon. Débit d'étiage Q347 calculé à 20 l/s.

Précisions techniques sur le prélèvement et les installations techniques: selon dossier déposé.

Dérogations requises: Aucune.

Dépôt public de la demande de concession avec plans au secrétariat de l'Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69, 2882 Saint-Ursanne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026. La demande de concession avec plans peut également être consultée auprès de l'Administration communale de Haute-Sorne.

Saint-Ursanne, le 13 mai 2026.

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication

La Chambre des avocats radie, à sa demande, M^e Clara Milani, née le 3 septembre 1994, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura, avec effet au 1^{er} juin 2026.

Delémont, le 12 mai 2026.

Le Président de la Chambre des avocats:
Vincent Willemin.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Assemblée communale ordinaire mardi 9 juin 2026, à 19h30, à la salle des fêtes (Route de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 9 décembre 2025.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Modification de l'article 10, alinéa 1 et abrogation de l'alinéa 2 du règlement communal sur les élections communales.
4. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 40000.– pour les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage relatives au renouvellement de la conduite d'amenée d'eau brute entre Charmoille et Miécourt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 200000.– destiné à la réalisation de couches d'usure sur plusieurs routes communales.
6. Information sur l'état actuel du projet de la nouvelle crèche.
7. Information sur l'état actuel du projet de rénovation de la salle des fêtes.
8. Information sur l'état actuel des mesures prises contre le ruissellement.
9. Hommages de reconnaissance.
10. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable à l'Administration communale. Il est également disponible au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Les comptes mentionnés sous chiffre 2 seront aussi disponibles à la Recette communale, où ils pourront être consultés.

Alle, le 13 mai 2026.

Conseil communal.

Alle

Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 5 mai 2026, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et

des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 12 mai 2026, les restrictions suivantes sont publiées:

Place de la Gare/Route de Courgenay/Coin du Jonc

- A l'entrée de la place réaménagée depuis la Route de Courgenay:
 - Pose du signal 2.59.5 «Zone de rencontre» plus le signal 4.08.1 «Sens unique avec circulation de cyclistes en sens inverse». A son dos, pose du signal 2.59.6 «Fin de la zone de rencontre».
- A la sortie de la place réaménagée sur la route de Courgenay:
 - Pose du signal 3.02 «Cédez le passage».
- A l'entrée de la place réaménagée depuis la Rue Coin du Jonc:
 - Pose du signal 2.59.5 «Zone de rencontre» plus le signal 2.02 «Accès interdit» avec la plaque complémentaire «cycle autorisé». A son dos, pose du signal 2.59.6 «Fin de la zone de rencontre».
- A la sortie de la place réaménagée sur la Rue Coin du Jonc (au bout du quai bus):
 - Pose du signal 3.02 «Cédez le passage» plus le signal 2.59.6 «Fin de la zone de rencontre». A son dos, pose du signal 2.02 «Accès interdit» avec la plaque complémentaire «cycle autorisé».
- A la sortie de la place de parc Roland Béguelin:
 - Pose du signal 2.43 «Interdiction d'obliquer à gauche».
- Depuis le centre de la place en direction de la sortie de la place de parc Roland Béguelin:
 - Pose du signal 2.02 «Accès interdit» avec la plaque complémentaire «cycle autorisé».
- Depuis le centre de la place en direction de la route de Courgenay:
 - Pose du signal 2.02 «Accès interdit» avec la plaque complémentaire «cycle autorisé».
- Depuis le centre de la place en direction des places de parc CJ:
 - Pose du signal 2.01 «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» avec l'annotation «Excepter Chemins de fer du Jura».
- Au centre des places de parc du personnel CJ:
 - Pose du signal 2.50 «Interdiction de parquer» avec l'annotation «Places réservées personnel CJ».
- Sur les places de parc de la gare:
 - Pose du signal 4.25 «Parking avec accès aux transports publics».
 - Pose du signal 4.17 «Parcage autorisé» avec l'indication complémentaire 5.14 «Handicapés».
- Sur les places de parc devant le bâtiment de la Commune:
 - Pose de 2 signaux 4.17 «Parcage autorisé» avec l'annotation «Places visiteurs administration communale».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Alle, le 13 mai 2026.

Conseil communal.

Les Breuleux**Assemblée communale ordinaire
lundi 8 juin 2026, à 20h00, à la salle de spectacles
(cinéma)**

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2025 des Breuleux ainsi que les dépassements budgétaires.
2. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M^{me} Maria Julia Almeida da Silva, ressortissante portugaise, domiciliée aux Breuleux.
3. Divers.

Les Breuleux, le 12 mai 2026.

Conseil communal.

Les Breuleux**Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages**

(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

mercredi 3 juin 2026, à 20h00, à la salle de conférence N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment administratif, Rue des Esserts 2, aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 22 janvier 2026.
3. Approbation des comptes 2025.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Les Breuleux, le 13 mai 2026.

La commission des pâturages.

Bure**Assemblée communale ordinaire
lundi 8 juin 2026, à 20h00, au complexe scolaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.
4. Informations – Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les documents mentionnés sous chiffre 2 peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bure, 12 mai 2026.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Châtillon – Courrendlin – Rossemaison**Nivellement de tombes**

L'Arrondissement de sépulture de Châtillon-Courrendlin-Rossemaison informe que les tombes suivantes, dont les concessions sont échues et dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

Nouveau cimetière de Courrendlin

- Allemann Erwin († 1942), Vèrène († 1961) et Marie Victorine († 1967)
- Giraudat Maurice († 2004)
- Jeker Ernest († 1981)
- Rodrigues Miguel († 2004)
- Cornu Denise († 2005) et Schori Hermine († 1988)

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à l'Arrondissement de sépulture (Arrondissement de sépulture, Rue des Maichières 5, 2830 Courrendlin, arrondissementsepulture@hotmail.com), jusqu'au 3 septembre 2026. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Courrendlin, le 16 mai 2026.

Conseil de sépulture.

Courroux**Assemblée communale ordinaire
lundi 15 juin 2026, à 20h00, à la salle polyvalente
Ecole Bellevie à Courroux**

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mars 2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M^{me} Perret Valentine, originaire de France.
3. Ratifier le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont, pour un montant CHF 18955.75 par an.
4. Présentation et approbation des comptes 2025 de la Commune mixte (Municipalité et Bourgeoisie).
5. Informations diverses du Conseil communal.
6. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet www.courroux.ch et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Courroux, le 21 mai 2026.

Conseil communal.

Courtedoux**Assemblée communale ordinaire des comptes
jeudi 11 juin 2026, à 20h00, à la Grange
(Rue du Collège 31a)**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mars 2026.
2. Discuter et voter le nouveau règlement communal du cimetière de la commune mixte de Courtedoux.
3. Discuter et voter le nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la commune mixte de Courtedoux.
4. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2025.
5. Informations communales:
 - Chantier de la Combatte;
 - PAL.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée, mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements faisant objet au point 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 12 mai 2026.

Conseil communal.

Damphreux-Lugnez

Assemblée communale ordinaire des comptes jeudi 25 juin 2026, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2025, publié sur le site internet de la commune.
2. Approbation des comptes 2025 et des dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 80000.– destiné à la réfection des routes communales; donner compétence au Conseil communal pour traiter financement et consolidation.
4. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien des chemins ruraux et vicinaux.
5. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Damphreux-Lugnez, le 18 mai 2026.

Conseil communal.

Ederswiler

Ordentlichen Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Ederswiler Montag, 29. Juni 2026, 19:30h, im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 15. Dezember 2025 – Beilage.
2. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2025.
3. Beratung und Beschlussfassung des Reglements über die Bewirtschaftung von Oberflächengewässer (OGBR).
4. Beratung und Beschlussfassung des Reglements betreffend der Instandhaltung landwirtschaftlicher Wege.
5. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen « 7 Tage » und zu Traktandum 3 und 4 « 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung », während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Ederswiler, 21. Mai 2026.

Der Gemeinderat.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général lundi 8 juin 2026, à 18h30, à la halle des fêtes d'Undervelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M^{me} Sara Lainez Ortiz Neves de Oliveira.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M^{me} Erica Marques Rafael.
7. Prendre connaissance et accepter les comptes communaux 2025 de la Commune mixte de Haute-Sorne et les comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Souclce. (Message N° 252 du 8.6.2026)
8. Prendre connaissance et accepter la création de 1,9 postes d'employés communaux de durée indéterminée (EPT) ainsi que la transformation de 1,5 EPT en contrat à durée indéterminée (CDI). (Message N° 253 du 8.6.2026)
9. a) Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (ROAC). (Message N° 254 du 8.8.2026)
b) Prendre connaissance et accepter la modification de l'article 28 du règlement sur les élections communales (passage de 9 à 7 membres du Conseil communal). (Message N° 254 du 8.8.2026)
10. Prendre connaissance et accepter:
 - a) Le taux de subventionnement communal à 7,5% pour un montant d'environ CHF 522000.–.
 - b) L'adhésion de la commune au Syndicat d'amélioration foncière (SAF) de Souclce-Undervelier.
 - c) La ratification de l'adhésion des bourgeoisies de Souclce et Courfaivre au Syndicat d'amélioration foncière (SAF) de Souclce-Undervelier. (Message N° 255 du 8.6.2026)
11. Prendre connaissance et accepter le crédit de CHF 1950000.– pour la réalisation des travaux des rues du Colonel Hoffmeyer et de l'Abbé Monnin à Bassecourt. (Message N° 256 du 8.6.2026)
12. Prendre connaissance et accepter un crédit de CHF 215000.– pour la réfection de la toiture sud de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne. (Message N° 257 du 8.6.2026)
13. Prendre connaissance et accepter les nouveaux statuts du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne. (Message N° 258 du 8.6.2026)
14. Information et présentation sur les infrastructures scolaires.
15. Réponse à la question écrite N° 76 intitulée « Livraison d'eau communale au projet de GPP ».

Haute-Sorne, le 11 mai 2026.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Ouarda Mahmoudi.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Haute-Sorne**Assemblée de la bourgeoisie de Bassecourt
mercredi 10 juin 2026, à 20h00, à l'Administration
communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2025.
4. Information sur les comptes 2025.
5. Information et décision sur l'achat des parcelles N^{os} 4002 et 4011 du ban de Bassecourt.
6. Informations du président.
7. Divers.

Remarque: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2025 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bassecourt, le 13 mai 2026.

La commission bourgeoise.

Le Noirmont**Assemblée communale ordinaire
lundi 15 juin 2026, à 20h00, à l'aula des Espaces
scolaires, Rue des Collèges 4a, entrée nord**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter les dépassements de crédits budgétaires et approuver les comptes annuels 2025.
2. Discuter et voter la modification de l'article 65 du règlement de sécurité locale.
3. Divers.

La modification du règlement mentionné sous point 2 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, ainsi que sur le site internet communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

Le Noirmont, le 11 mai 2026.

Conseil communal.

Pleigne**Approbation de plans et de prescriptions**

Le Département de l'environnement et de la culture de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 13 mai 2026, les plans suivants:

- Plan directeur communal

Les plans ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Pleigne, le 18 mai 2026.

Conseil communal.

Rossemaison**Assemblée bourgeoise ordinaire
mercredi 3 juin 2026, à 20h00, à la halle
de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Informations sur les comptes 2025.
3. Discuter et voter la stratégie de gestion et d'investissement des biens de la bourgeoisie.

4. Renouvellement de la commission bourgeoise.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Rossemaison, le 18 mai 2026.

Conseil communal.

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques****Corban****Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 10 juin 2026, à 20h00, à la salle paroissiale
à la cure**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025.
2. Comptes 2025.
3. Informations pastorales.
4. Divers et imprévus.

Corban, le 22 mai 2026.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Develier**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 10 juin 2026, à 20h00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2025.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Develier, le 18 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Lajoux**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 2 juin 2026, à 20h00,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de deux scrutateurs.
4. Approbation des comptes 2025.
5. Rapport d'activité paroissiale.
6. Divers.

Lajoux, le 13 mai 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérante: Heusler Véronique, Le Quart 78, 2946 Miécourt. Auteur du projet: Koutec Sàrl, Rue des Gravalons 6, 2907 Rocourt.

Description du projet: Pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment N° 78 existant.

Cadastre: Miécourt. Parcelle N° 252, sise à la rue Le Quart 78, 2946 Miécourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 10m90, largeur 3m80.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 12 mai 2026.

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants et auteurs du projet: Maillard Robin, Route de Porrentruy 6, 2923 Courtemaîche; Mouglin Marie, Route de Porrentruy 6, 2923 Courtemaîche.

Description du projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 6: transformations intérieures, isolation périphérique et toiture, suppression des volets, modification des ouvertures selon dossier déposé, remplacement portes et fenêtres, construction d'un escalier d'accès extérieur au jardin, suppression d'un velux + construction d'un couvert à voitures et d'une piscine enterrée chauffée par PAC air/eau ext.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 474, sise à la Route de Porrentruy 6, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions bâtiment existant N° 6: Longueur 12m20, largeur 9m50, hauteur 6m50, hauteur totale 9m10 + rajout d'escaliers (ouest) ext. largeur 2m50, largeur 3m00; nouveau couvert à voiture (sud): longueur 6m00, largeur 6m00, hauteur totale 2m65; piscine extérieure: longueur 8m00, largeur 4m00, profondeur 1m50.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation périphérique, crépi blanc à blanc cassé, toiture: charpente existante, isolation, couverture tuiles TC anthracite; façades nouveau couvert à voiture (sud): bois grisé naturel, ossature bois naturel, toiture: 1 plan incliné, étanchéité nue, couverture gravier; piscine extérieure: fermeture avec couverture thermique + PAC.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 13 mai 2026.

Bure

Requérant et auteur du projet: Bio-Energ'Etique SA, Route de Buix 61, 2915 Bure.

Description du projet: Construction d'une installation de traitement et d'injection du biogaz (sur dalles béton) avec station-service de GNC supplémentaire.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 4872, sise au lieu-dit Prai des Pertchattes, Route de Buix, 2915 Bure. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 247 let. b RCC (distance à la route); article 24 ss LAT.

Genre de construction: Installation d'un épurateur de biogaz pour transformation en biométhane et d'un compresseur pour le remplissage de containers de transport; installation d'une station-service GNC (gaz naturel comprimé); équipements techniques + container en RAL 9010.

Dimensions épurateur: Longueur 20m00, largeur 8m10, hauteur 4m12; compresseur: longueur 17m24, largeur 7m44, hauteur 3m60; station GNC: longueur 0m50, largeur 0m40, hauteur 1m50; 2 racks pour containers: longueur 7m50 m, largeur 5m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 21 mai 2026.

Delémont

Requérants et auteurs du projet: Loshaj Gezim, Mergim et Arsim, Rue des Pervenches 23, 2800 Delémont.

Description du projet: Assainissement énergétique des façades par la pose d'une isolation extérieure crépie avec reproduction des encadrements existants.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 499, sise à la Rue des Pervenches 23, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HBa.

Dimensions bâtiment existant: Inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc-beige; toiture: existante, sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 mai 2026.

Develier

Requérante et auteure du projet: Bourgeoisie de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

Description du projet: Création d'une piste forestière de 153 mètres de long en prolongement d'une piste existante.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1319, sise à la rue Belle-Côte, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 153m00.

Genre de construction: Pas d'apport de matériaux.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 12 mai 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Idril SA, Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont. Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Agrandissement de la salle commune du bâtiment B en continuité avec l'existant et nouveau couvert pour voiturette électrique accolé au bâtiment E; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 139, sise à la rue Prés-Liavas 7 et 9, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MAa. Plan spécial: Plan spécial Les Jardins de la Tuilerie.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 18 mai 2026.

Lajoux

Requérant: Crevoisier Jean-Marc, Seefeldstrasse 299, 8008 Zurich. Auteur du projet: Flexome Sarl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description du projet: Rénovation résidence secondaire, isolation périphérique, rénovation et isolation toiture, remplacement des radiateurs électrique par une pompe à chaleur.

Cadastre: Lajoux. Parcelles N°s 60 et 61, sises à la rue Dôlai Velle, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article 44 RCC (distance route cantonale).

Dimensions: Longueur 14m48, largeur 4m75, hauteur 3m85, hauteur totale 5m40.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: tuile terre cuite brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 18 mai 2026.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Charmillot Yvan, Route Principale 6, 2824 Vicques. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description du projet: Agrandissement du drainage, pose d'une canalisation pour l'épandage du purin, construction d'un couvert pour pompe à purin, pose d'une citerne à diesel et aménagement d'un local pour WC et nettoyeur haute pression.

Cadastre: Vicques. Parcelles N°s 948, 944, 945, 947, 949, 950 et 934, sises à la rue Les Condemennes, 2824 Vicques. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dimensions: Longueur 4m50m, largeur 3m30m, hauteur 3m77m, hauteur totale 3m77; selon plans.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, couleur brun et briques Ytong; toiture: tôles, couleur brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 juin 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 18 mai 2026.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ du titulaire, le Service du développement territorial (SDT) met au concours le poste de

Chef de projet géothermie profonde (H/F) à 80-100%
 (contrat de durée déterminée de 4 ans)

Mission: Vous souhaitez suivre la planification et la réalisation du projet de géothermie profonde à Glovelier et participer ainsi activement à sécuriser la transition énergétique? En exerçant la fonction de chef de projet géothermie profonde au sein de l'administration cantonale jurassienne, vous coordonnez l'ensemble des tâches de suivi, de régulation et de supervision dévolues à l'Etat. Vous assurez la coordination entre les différents acteurs impliqués dans le projet: porteur du projet, services cantonaux, offices fédéraux, communes, commission de suivi et d'information, comité de patronage, groupe d'experts indépendants pour la gestion de la sismicité induite, etc.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master en science en hydrogéologie et géothermie, en sciences et ingénierie de l'environnement, en mécanique des roches, en sciences de la Terre ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes au bénéfice d'une formation complémentaire de niveau DAS, ou jugée équivalente, liées à la géothermie profonde, sismologie, ingénierie de puits, ou mécanique des roches, ou dans un domaine utile à l'activité. Vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'énergie, de l'environnement ou de la géologie. Vous disposez d'un profil transversal vous permettant de comprendre les enjeux d'un tel projet. Vous aimez vulgariser les aspects scientifiques complexes. Vous faites preuve d'entregent et avez des aptitudes avérées en communication et la négociation. Vous appréciez travailler en équipe et de manière indépendante. Vos capacités rédactionnelles se caractérisent notamment par un excellent esprit de synthèse et vous êtes à l'aise dans l'utilisation des outils informatiques. Vous êtes à l'aise avec les processus institutionnels, politiques et administratifs et savez les expliquer.

Fonction de référence et classe de traitement:
 Collaborateur scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir, dès le 1^{er} août 2026.

Environnement de travail: Nous vous offrons l'opportunité d'évoluer dans un environnement dynamique, au sein d'une structure à taille humaine qui encourage l'initiative en favorisant la valorisation de vos compétences et votre autonomie professionnelle.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie, tél. 032 420 53 10.

Délai de postulation: 5 juin 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

journalofficiel@lepays.ch

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


La Police cantonale met au concours un poste de

Responsable (H/F) des domaines opérationnels à PPS (Protection de la population et sécurité) à 50%

Mission: Vous suppléerez le chef PPS dans les activités opérationnelles de coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide à la population. Vous réalisez et assurez la gestion de la protection de la population et de la protection civile en application des dispositions légales fédérales et des autres bases légales cantonales en la matière. Vous intervenez afin de limiter et maîtriser les effets sur la population et ses bases lors d'événements tels que catastrophes, situations d'urgence et conflits armés. Vous êtes responsable du domaine de compétences « Poste de commandement de crise » notamment. Vous contrôlez et orientez les collaborateurs afin que les missions soient menées avec célérité et selon les règles imposées. Vous participez à des séances et à des groupes de travail. Vous effectuez des services de permanence. Vous êtes appelé à intervenir sur le terrain lors d'opérations de police importantes, urgentes ou délicates et à prendre des décisions. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales, que ce soit avec les supérieurs ou les subordonnés.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau Master en sciences politiques ou administration publique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Une formation d'officier militaire est un avantage, tout comme une formation complémentaire en gestion des catastrophes et conduite de crise. Vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire, dans la protection civile, l'armée ou une organisation de secours. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, votre flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse. Vous accordez de l'importance au service public. Vous avez un esprit créatif et savez prendre des initiatives. Vous avez des compétences avérées en gestion opérationnelle, organisationnelle et d'équipe. Vous faites preuve de disponibilité et de flexibilité. Le permis de conduire est vivement souhaité. Des services de permanence et des engagements hors canton sont demandés.

Fonction de référence et classe de traitement:
 Collaborateur scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Alle principalement, territoire cantonal et hors canton.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Michel Saner, futur chef PPS, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 5 juin 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ de la titulaire, le Département des finances met au concours le poste de

Secrétaire (H/F) de département à 70%

(un partage de poste est envisageable)

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous assurez la gestion du secrétariat général du Département et jouez un rôle central dans la coordination des activités administratives. Vous facilitez la communication entre la cheffe de département, ses collaborateurs ainsi que les différents intervenants externes, tout en lui apportant un soutien actif dans la conduite de ses diverses activités. Votre fonction comprend notamment l'exécution de l'ensemble des tâches inhérentes à un secrétariat de direction, la gestion et la coordination administratives des affaires du Département en vue de leur traitement par le Gouvernement et le Parlement, ainsi que la gestion et la diffusion des informations nécessaires au bon fonctionnement des services de l'administration. Vous participez également à la réalisation de projets et de tâches spécifiques confiés par la cheffe de département, contribuant ainsi activement à l'efficacité et à la qualité des prestations du Département.

Profil: Vous êtes titulaire d'un brevet fédéral d'assistant de direction et bénéficiez de 2 à 4 années d'expérience dans une fonction similaire. Vous disposez d'un excellent sens de l'organisation et savez définir les priorités avec efficacité. Vous faites preuve d'un sens aigu des responsabilités lié à la fonction, de solides aptitudes en communication ainsi que d'une excellente aisance rédactionnelle. Flexible et engagé, vous manifestez un réel intérêt à soutenir la cheffe de département dans l'exercice de ses activités. Vous portez également un vif intérêt aux affaires publiques et possédez une excellente connaissance du fonctionnement de l'administration ainsi que des institutions. Doté d'un grand sens de la discrétion, vous travaillez avec précision et faites preuve d'initiative dans l'accomplissement de vos tâches. Une très bonne maîtrise de l'allemand constitue un atout important pour cette fonction.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Va / Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} la Ministre Rosalie Beuret Siess, tél. 032 420 55 00.

Délai de postulation: 3 juin 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite à la nomination du titulaire à la direction du service, le Service de la santé publique met au concours un poste de

Juriste (H/F) à 80-100%

Mission: Vous êtes responsable des affaires juridiques du Service de la santé publique. A ce titre, vous analysez les questions juridiques soulevées par la direction et les différentes sections du service, y compris par les bureaux du méde-

cin cantonal et de la pharmacienne cantonale, et rédigez des avis de droit à usage interne. Vous participez à l'élaboration et à la révision des bases légales cantonales, en assurant le suivi des modifications législatives jusqu'à leur adoption. Vous soutenez la direction du service dans la préparation des contrats de prestations et des argumentaires relatifs aux interventions parlementaires ainsi qu'aux procédures de consultation fédérales et cantonales. Vous instruisez et conduisez les procédures administratives, notamment disciplinaires, découlant de l'application des législations fédérale et cantonale en matière de santé. Vous pouvez en outre être appelé à représenter le Service de la santé publique au sein de commissions fédérales, cantonales et intercantionales.

Profil: Titulaire d'un master universitaire en droit, vous bénéficiez idéalement d'une formation complémentaire en droit de la santé. La détention d'un brevet d'avocat est un atout. Vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 années dans le domaine juridique et disposez de connaissances en rédaction législative. Vous avez une réelle aisance rédactionnelle. Vous êtes de caractère calme et organisé, et savez faire preuve d'autonomie, d'efficacité et d'initiative. Vous savez défendre vos positions et argumenter vos décisions. Vous avez une bonne compréhension des enjeux actuels de santé publique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Joé Gueniat, chef de service désigné, tél. 032 420 51 20.

Délai de postulation: 26 juin 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Formation Emploi, institution cantonale de formation au service des demandeurs d'emploi du canton du Jura, met au concours un poste d'

Agent administratif (H/F) à 80-100%

Mission: Vous assurez le support administratif et logistique de l'institution, en soutien direct à la direction et aux équipes de formation. Pivot entre les participants, les formateurs et les partenaires institutionnels (ORP, caisses de chômage), vous gérez les inscriptions, le suivi des dossiers et la logistique pédagogique au quotidien. Vous contribuez également à la visibilité numérique de l'institution et participez à la démarche qualité Eduqua. Un rôle de renfort ponctuel auprès de la structure jumelle Avenir Formation complète la fonction.

Profil: D'orientation commerciale, vous êtes au bénéfice d'un CFC, ou d'une formation jugée équivalente. Vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire. Vous vous distinguez par votre aisance avec les outils numériques, votre agilité à passer d'une tâche à l'autre et votre sens du contact. Vous gérez des dossiers complexes avec rigueur et sans rupture de suivi, même lorsque les interlocuteurs sont multiples. Vous êtes à l'aise avec la suite Office 365, les outils collaboratifs et les plateformes numériques (CMS, réseaux sociaux, LMS). Une curiosité pour les outils d'IA est un atout apprécié. Vous avez de l'intérêt pour le domaine de

la formation et la volonté d'apprendre en continu dans un environnement en constante évolution.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir.

Environnement de travail: En rejoignant Formation Emploi, vous intégrez une institution cantonale à taille humaine, engagée dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et dans l'innovation pédagogique. Le poste offre une palette d'activités variées et un axe de développement dans l'appui pédagogique selon vos compétences et votre intérêt.

Lieu de travail: Porrentruy.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Cattin, directeur d'Avenir Formation, tél. 032 420 77 45.

Délai de postulation: 12 juin 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois



A la suite de la démission du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante/enseignant de musique en allemand, ainsi que de chorale et de chant en français

Mission: Assurer l'enseignement de la musique en allemand, de la chorale et du chant en français aux élèves du Lycée cantonal, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les étudiants à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les étudiants à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Entre 10% et 30%. Le poste peut être scindé en fonction des profils des candidat-e-s.

Profil: Master en pédagogie musicale, orientation Musique à l'école, ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026

(début des cours: 17 août 2026), ou à convenir

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division lycéenne, M. Olivier Dubail (téléphone 032 420 36 80).

Délai de postulation: 10 juin 2026

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: « DIVLYC-L2601 ». Le dossier de candidature doit être envoyé en un seul fichier PDF, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: « DIVLYC-L2601_Nom_Prénom ». Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation, curriculum

vitae, copies de vos diplômes, copies des certificats ou attestations de travail, extrait du casier judiciaire, extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.

Commune mixte de Courroux

En prévision de la future cessation d'activité de la titulaire, la commune mixte de Courroux met au concours le poste de

Secrétaire communal-e

Mission: Vous assumez la responsabilité et l'organisation du travail du secrétariat communal. Vous traitez la correspondance courante de la commune, celle des dicastères et services communaux. Vous préparez, participez et tenez le procès-verbal des séances du Conseil communal, des Assemblées communales et bourgeoises, des séances particulières. Vous êtes appelé-e à préparer les dossiers pour leur traitement politique. Vous assumez la gestion administrative du personnel communal et des apprentis. Vous avez, entre autres, la responsabilité de la tenue des archives, de préparer et organiser les votations et élections, d'établir les procès-verbaux de scellés et de gérer les permis de construire. Vous répondez aux demandes de renseignements de la population et favorisez une bonne coordination des différents services de l'administration.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé-e de commerce, accompagné d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une formation équivalente. Vous avez entrepris une formation en administration publique complétée d'une certification CEMAP. Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle confirmée et êtes à même de conduire une petite équipe. Vous maîtrisez et utilisez régulièrement les outils de bureautique et êtes au bénéfice d'une certification MOS. Vous vous exprimez avec aisance en français et allemand. Votre facilité rédactionnelle dans les 2 langues, votre sens de la diplomatie et du devoir sont des qualités requises. Vous avez le sens aigu de l'organisation, de la communication, de la gestion rigoureuse de tâches et un esprit de synthèse prononcé. Vous appréciez le travail en équipe. Votre esprit d'initiative est reconnu. Votre capacité à faire face aux interruptions fréquentes de travail est sans faille. Vous élisez domicile dans la commune.

Taux d'occupation: 80 à 100%.

Traitement: Selon l'échelle de traitement de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027 ou à convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès M. Philippe Membrez, maire, ou Sandrine Imbriani, secrétaire communale, téléphone 032 421 40 00.

Les candidatures seront adressées **jusqu'au lundi 29 juin 2026** (date de réception) au Conseil communal, Case postale 17, 2822 Courroux, avec la mention « Postulation secrétaire ».

Conseil communal.

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 5284 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes ;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle ;

il est fait défense de déposer du matériel sur ladite parcelle ;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.- au plus.

Porrentruy, le 7 mai 2026.

Le Juge civil : Nicolas Theurillat.

Jura Tourisme

Assemblée générale ordinaire 2026

**Lundi 15 juin 2026 à 15h00, au Raiffeisen Parc
à Delémont, Rue Emile-Boéchat 87**

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations.
2. Paroles de bienvenue de Monsieur Patrick Chapuis, conseiller communal de Delémont.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2025.
5. Rapport du président.
6. Rapport du directeur.
7. Comptes 2025 et rapport des vérificateurs.
8. Décharge aux administrateurs.
9. Budget 2026.
10. Nominations au comité de Jura Tourisme.
11. Allocution de Monsieur Stéphane Theurillat, ministre de l'économie et de la santé.
12. Divers.

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise par écrit au président au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale.

Jura Tourisme

Le président : Frédéric Lovis.

SEME – Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

**Jeudi 11 juin 2026, à 20h15, à la salle de paroisse
à Grandval**

Ordre du jour :

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un-e scrutateur-trice.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 (déjà remis).
3. Communications :
 - a) Président ;
 - b) Exploitants.
4. Acceptation des comptes 2025 (mis sur plateforme eSéance).
5. Divers et imprévu.

Le président : Francis Freudiger.
